

Algérie–États-Unis : 231 ans, mais toujours pas d'ambassadeur

Washington célèbre plus de deux siècles de relations avec Alger, alors que le poste d'ambassadeur américain reste vacant depuis janvier.



L'ambassade des États-Unis en Algérie a célébré le 231^e anniversaire du traité de paix et d'amitié signé entre les deux pays en 1795. Une date symbolique qui rappelle l'ancienneté des relations algéro-américaines, établies à l'époque où George Washington dirigeait encore la jeune République américaine. À travers une vidéo intitulée « 231 ans d'amitié et de partenariat », la représentation américaine a mis en avant une relation qui s'est progressivement étendue à la politique, la sécurité, l'économie, l'énergie, la défense, la culture et les échanges universitaires. Mais cette célébration intervient dans une situation diplomatique particulière : les États-Unis n'ont toujours pas d'ambassadeur accrédité à Alger. Elizabeth Moore Aubin a quitté son poste au début de janvier 2026, après avoir été reçue le 6 janvier par le pré-

sident Abdelmadjid Tebboune pour sa visite d'adieu. Depuis, l'ambassade est dirigée par Mark Schapiro, chargé d'affaires, en attendant la désignation d'un nouvel ambassadeur. Cette vacance n'empêche pas les relations de se poursuivre. Les contacts diplomatiques restent actifs et Mark Schapiro a notamment rencontré récemment le PDG de Sonatrach, Noureddine Daoudi, autour de la coopération énergétique. Mais après plusieurs mois sans ambassadeur titulaire, la situation interpelle. S'agit-il simplement des délais du processus américain de nomination et de confirmation, ou cette attente reflète-t-elle une période d'observation de Washington ? Deux cent trente et un ans après le traité de 1795, Alger et Washington célèbrent donc leur histoire commune avec, cette année, une absence remarquable : celle d'un ambassadeur américain à Alger.



Selma Bakhta Mansouri, nouvelle ambassadrice d'Algérie en Côte d'Ivoire, aux côtés du président ivoirien Alassane Ouattara, à l'occasion de la présentation de ses lettres de créance, le 16 septembre 2026 à Abidjan.
Source : Ambassade d'Algérie en Côte d'Ivoire.

Secrétaire d'État à Alger, mais ... ambassadrice à Abidjan ?

Selma Bakhta Mansouri vient de présenter ses lettres de créance en Côte d'Ivoire, alors que les supports officiels algériens continuent de la présenter comme membre du gouvernement.

Une situation inhabituelle apparaît au sommet de la diplomatie algérienne. Selma Bakhta Mansouri, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères chargée des Affaires africaines, vient de présenter

ses lettres de créance au président ivoirien Alassane Ouattara en qualité d'ambassadrice d'Algérie en Côte d'Ivoire.

La cérémonie s'est tenue le 16 septembre à Abidjan. Elle intervient plusieurs mois après l'agrément donné par les autorités ivoiriennes à sa nomination.

Dès le 3 juin 2026, le Conseil des ministres de Côte d'Ivoire avait en effet donné son accord à la nomination de Selma Bakhta Mansouri comme ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire d'Algérie, avec résidence à Abidjan.

La formule « extraordinaire et plénipotentiaire » signifie simplement qu'elle est pleinement accréditée pour représenter officiellement l'État algérien auprès des autorités ivoiriennes. Il ne s'agit donc pas d'une fonction différente de celle d'ambassadrice. Mais cette prise de fonction soulève une question : Selma Bakhta Mansouri est-elle toujours secrétaire d'État à Alger ?

Sur les supports institutionnels algériens consultés, son nom reste associé au poste de secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, chargée des Affaires africaines. Elle avait été nommée à cette fonction pour suivre notamment les relations de l'Algérie avec le continent africain. Or, la remise des lettres de créance constitue une étape déterminante dans l'installation d'un ambassadeur auprès de son pays d'accueil.

Dans le cas de Selma Bakhta Mansouri, les autorités ivoiriennes avaient en outre précisé que son poste était établi avec résidence à Abidjan.

Le décalage entre les deux situations officielles mérite donc clarification. D'un côté, une secrétaire d'État encore présentée comme membre de l'exécutif algérien ; de l'autre, une ambassadrice désormais accréditée auprès du président ivoirien. Cela ne suffit cependant pas à conclure à un cumul juridique des deux fonctions.

Les pages institutionnelles peuvent être actualisées avec retard, tandis qu'une décision mettant fin à une fonction gouvernementale peut intervenir séparément.

Mais en l'état des informations publiques consultées, la transition entre les deux postes n'apparaît pas clairement expliquée.

Le cas est d'autant plus remarquable que Selma Bakhta Mansouri connaît déjà la fonction : avant son entrée au gouvernement, elle avait notamment été ambassadrice d'Algérie au Burkina Faso.

Son retour à une ambassade paraît donc désormais acté.

Reste à savoir à quelle date exacte ses fonctions gouvernementales ont pris fin, ou doivent prendre fin.

Une clarification officielle permettrait ainsi de lever l'ambiguïté entre son statut affiché à Alger et ses nouvelles fonctions à Abidjan.

L'Inde propose aux jeunes de sa dia- spora en Algérie un séjour large- ment pris en charge

Par F. F.

L'Ambassade d'Inde à Alger ouvre les candidatures au « Know India Programme », un dispositif destiné aux jeunes d'origine indienne vivant à l'étranger.

Pour cette 90^e édition, le gouvernement indien prend notamment en charge le séjour et 90 % du prix du billet d'avion international.

L'Ambassade d'Inde à Alger lance un appel aux jeunes membres de la diaspora indienne installés en Algérie. La représentation diplomatique a annoncé, le 18 septembre, l'ouverture des candidatures à la 90^e édition du « Know India Programme » (KIP), organisée par le ministère indien des Affaires étrangères.

Le programme doit se dérouler du 18 au 31 octobre 2026 en Inde. Il vise à permettre à de jeunes personnes d'origine indienne ayant grandi à l'étranger de mieux connaître le pays de leurs parents ou grands-parents.

Un séjour pour découvrir l'Inde de l'intérieur

Le dispositif ne se limite pas à un voyage touristique. Les participants doivent découvrir différentes facettes de l'Inde contemporaine : ses institutions, son développement économique, sa société, sa culture et plusieurs secteurs d'activité.

Le programme présente surtout un avantage financier important.

Selon les modalités communiquées, le gouvernement indien assure l'hébergement et la prise en charge des participants pendant le séjour et rembourse 90 % du coût du billet d'avion international aux bénéficiaires. Les candidats doivent notamment être d'origine indienne et répondre aux conditions de formation et de maîtrise de l'anglais prévues par le programme.

Candidatures jusqu'au 28 septembre

Pour les personnes concernées en Algérie, les candidatures doivent passer par l'Ambassade d'Inde à Alger. La date limite annoncée pour la réception des dossiers est fixée au 28 septembre 2026.

Un point nécessite néanmoins une vérification avant le dépôt du dossier.

La page publiée par l'ambassade contient des indications différentes concernant l'âge des candidats : elle évoque les catégories 18-23 ans et 24-28 ans.